

**AVIS EXPERT DÉLÉGUÉ FAUNE**

**du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel**

**AUVERGNE-RHONE-ALPES**

Référence de la demande (N° ONAGRE) : n°2021-00070-041-017

Dénomination du projet : Capture, perturbation intentionnelle et relâcher immédiat sur place de spécimens d'Apollon, et transport, détention, utilisation et destruction de matériel biologique

Lieux des opérations : Départements de l'Ardèche, la Haute-Savoie, la Savoie et l'Isère

Bénéficiaire : Laboratoire d'écologie alpine

**MOTIVATION OU CONDITIONS**

La demande de dérogation sollicitée par Laurence Després du Laboratoire d'Ecologie Alpine (LECA) est réalisée dans le cadre d'un projet de recherche intitulé « Caractérisation génétique des populations de l'Apollon (*Parnassius apollo*) français ». Les données recueillies seront exploitées, entre autres, dans le cadre d'une thèse de doctorat réalisée par Flora Lambert-Auger (2023-2026).

Cette demande s'inscrit dans la poursuite d'une étude initiée en 2018, laquelle a déjà apporté de nombreuses connaissances pouvant être utiles à une meilleure conservation de l'Apollon : description de la structure génétique des populations françaises, confirmation de la validité des sous-espèces *lioranus* et *lozerae*, inférence de l'histoire démographique des populations, identification d'éléments environnementaux et paysagers influençant les flux de gènes...

L'échantillonnage envisagé dans le cadre de la demande s'effectuera dans les Alpes du Nord (Haute-Savoie, Savoie, Isère) et en Ardèche où les informations sont encore lacunaires et compléteront donc judicieusement les connaissances déjà acquises. Notons qu'une partie de cet échantillonnage avait été autorisée par une précédente dérogation mais n'avait pas pu être réalisée dans les temps en raison de conditions météorologiques défavorables.

L'échantillonnage envisagé est non létal puisqu'il consiste à ne prélever que l'une des deux pattes médianes par individu avant relâcher immédiat sur place. Des études ont démontré que ce protocole n'affectait pas de façon significative le taux de survie des papillons dès lors que les manipulations étaient réalisées par des entomologistes expérimentés, ce qui est le cas ici, avec la participation de membres du LECA, du PNR des Monts d'Ardèche, du CEN 74 et de FLAVIA. Entre 10 et 24 individus maximum seront échantillonnés par département pour un total maximum de 100 individus. Bien que l'espèce soit en déclin, ce nombre apparaît raisonnable pour les populations des quatre départements étudiés, d'autant plus que les captures concerneront en priorité des mâles afin de réduire au maximum l'impact sur les populations.

Compte tenu de l'intérêt de l'étude proposée, du protocole adapté au statut de conservation défavorable de l'espèce et de la qualification des porteurs du projet et de leurs collaborateurs, le CSRPN émet un avis favorable à la demande de dérogation.

EXPERT DÉLÉGUÉ FLORE

AVIS FAVORABLE   
DÉFAVORABLE

FAVORABLE SOUS CONDITIONS

FAIT LE 08 avril 2024

SIGNATURE

Thibaut Delsinne

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Thibaut Delsinne', written over a horizontal line.